

RFSO 1000168668 et 1000169207

Question 63:

Does AANDC intend to issue a separate RFSO for these same services that Individuals may bid on - either in the current fiscal year or the next?

a) If so, will it include a clause similar to 1.8 (page 14) of the present RFSO which permits Bidders to propose in any of the identified Regions?

ANSWER: At this time AANDC will not disclose future requirements or comment on potential work in future fiscal years.

b) And may the Bidder's (secure) premises (Section IV 1.1) be in a different Region (for example, BC) than that in which they are proposing to contract (for example, Calgary)?

ANSWER: Yes, but the work location for the proposed Calgary resources would also need be cleared by PWGSC.

Question 64

In reference to RFSO section 1.9.ii.C “the entities have now or in the two years before bid closing had a fiduciary relationship with one another (either as a result of an agency arrangement or any other form of fiduciary relationship)”; we would like to confirm that, for the purposes of this condition, two legally separate entities which currently have or in the recent past a joint venture arrangement through which the Federal Government contracted their collective services would not be considered to have a Fiduciary or Agency relationship and as such would be considered compliant should they both elect to bid separately against this RFSO in common regions?

ANSWER: AANDC confirms that, for the purposes of this condition, two legally separate entities which currently have or in the recent past have had a joint venture arrangement through which the Federal Government contracted their collective services would not be considered to have a Fiduciary or Agency relationship and as such would be considered compliant in this regard, should they both elect to bid separately against this RFSO in common regions.

Question 63:

Est-ce qu'AADNC compte publier une demande d'offres à commandes distincte pour les mêmes services aux termes de laquelle les particuliers pourront soumissionner – soit pendant l'exercice en cours ou le suivant?

a) Le cas échéant, est-ce qu'elle contiendra une clause semblable au point 1.8 (page 17) de la présente demande d'offres à commandes, qui permet aux soumissionnaires de proposer leurs services dans n'importe laquelle des régions précisées?

RÉPONSE: Pour le moment, AADNC ne communique pas les exigences futures et ne formule aucun commentaire sur les éventuels travaux à effectuer au cours des prochains exercices.

b) Et est-ce que les locaux (sécurisés) du soumissionnaire (Section IV, 1.1) peuvent se trouver dans une région différente (p. ex., en Colombie-Britannique) de celle où il propose ses services (p. ex., Calgary)?

RÉPONSE: Oui, mais le lieu de travail proposé pour les ressources situées à Calgary devra faire l'objet d'une inspection de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Question 64

À l'alinéa 1.9ii)C) de la demande d'offre à commandes, on indique « entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire), ou en ont entretenu une au cours des deux dernières années ayant précédé la clôture des soumissions ». Nous voulons confirmer que deux entités distinctes sur le plan légal qui forment, ou qui ont récemment formé, une coentreprise dont le gouvernement fédéral a retenu les services collectifs ne seraient pas considérées comme des entités qui entretiennent une relation fiduciaire ou entre agences et respecteraient les critères établis si elles décidaient de présenter une soumission distincte dans des régions communes relativement à la demande d'offre à commandes.

RÉPONSE: AADNC confirme que, aux fins de cette condition, deux organisations légalement distinctes qui ont actuellement une entente de coentreprise, ou qui ont eu une telle entente dans un passé récent, dans le cadre de laquelle le gouvernement fédéral a retenu leurs services collectifs, ne seraient pas réputées avoir une relation fiduciaire ou une relation de mandataire et que, en conséquence, elles seraient jugées conformes à cet égard si elles décidaient toutes deux de soumissionner séparément dans des régions communes à la suite de la présente demande d'offres à commandes.